

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingt-deuxième session du Comité pour les plantes
Tbilissi (Géorgie), 19 – 23 octobre 2015

RESUME DE LA SEANCE

6. Annotations concernant les espèces inscrites aux annexes CITES

6.1 Rapport du Secrétariat..... PC22 Doc. 6.1

Le Comité demande au Secrétariat de demander la poursuite des travaux entrepris au titre des décisions 15.35, 14.148 (Rev. CoP16) et 16.162, en vue d'examiner les résultats définitifs de l'étude sur le commerce des espèces produisant du bois lors de sa 23^e réunion.

6.2 Rapport du groupe de travail intérimaire du Comité permanent *No document*

Le Comité remercie la Présidente du groupe de travail du Comité permanent sur les annotations, États-Unis d'Amérique, pour son exposé sur les travaux du Groupe de travail.

14. Identification des bois

14.1 Création d'un répertoire d'identification des espèces de bois inscrites aux annexes CITES PC22 Doc. 14.1

Le Comité prend note du document PC22 Doc. 14.1.

Le Comité se félicite de la coopération du Global Timber Tracking Network (GTTN) dans l'élaboration du répertoire d'identification des espèces produisant du bois inscrites aux annexes CITES.

Le Comité recommande l'inclusion dans le répertoire des informations des États de l'aire de répartition.

10. Espèces éteintes ou peut-être éteintes (décision 16.164)^{*} PC22 Doc. 10

Le Comité adopte les recommandations du document AC28 Com. 1 (Rev. par le Secrétariat) avec les modifications suivantes :

- La suppression du texte possible d'une éventuelle annotation placé entre crochets (dans la section D de l'annexe 4).

Le Comité demande au Secrétariat de demander au PNUE-WCMC de s'assurer que les espèces éteintes inscrites aux annexes sont marquées de manière appropriée dans la base de données Species+ et dans la Liste des espèces CITES.

^{*} Ce point est inscrit à l'ordre du jour du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes.

7. Coopération avec d'autres accords multilatéraux relatifs à la biodiversité (AME)

- 7.1 Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) (décision 16.15)* PC22 Doc. 7.1 (Rev. 1)

Le Comité prend note du document PC22 Doc. 7.1 (Rev. 1).

Le Comité encourage les Parties à contacter leurs points focaux nationaux pour l'IPBES et à communiquer leurs points de vue sur l'avant-projet d'une « évaluation de l'utilisation et du commerce durables des ressources sauvages », qui sera examiné à la prochaine réunion de la plénière de l'IPBES en février 2016.

- 7.2 Coopération avec la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes de la Convention sur la diversité biologique (résolution Conf.16.5)..... PC22 Doc. 7.2 (Rev. 2)

Le Comité prend note du document PC22 Doc. 7.2 (Rev. 2).

Le Comité demande au Secrétariat de mettre en ligne sur son site Web le tableau « *Summary of Periodic Review proposals submitted to CoPs for amendments to Appendices I and II (Article XV of the Convention), taxa selected for Periodic Review of species included in Appendices I and II [Resolution Conf. 14.8 (Rev. CoP16)] and Review of Significant Trade in specimens of Appendix-II species [Resolution Conf. 12 (Rev. CoP13)] since CoP13 to date* », présenté à l'annexe 4 du document.

Le Comité encourage les Parties à remplir le questionnaire sur la mise en œuvre de la résolution Conf. 16.5 sur la *Coopération avec la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes de la Convention sur la diversité biologique* présenté en annexe 2 du document PC22 Doc. 7.2 (Rev. 2).

8. Renforcement des capacités

- 8.1 Renforcement des capacités*..... PC22 Doc. 8.1

Le Comité prend note du document PC22 Doc. 8.1.

Le Comité recommande que les groupes de travail intersessions conjoints établis par les Comités pour les animaux et pour les plantes sur le renforcement des capacités (conformément à la décision 16.29) et sur le matériel d'identification et d'orientation (conformément à la décision 16.59) travaillent conjointement à l'avenir.

Le Comité recommande en outre que de tels groupes de travail sur le renforcement des capacités et le matériel d'identification et d'orientation accordent une attention égale aux plantes et aux animaux dans leur travaux.

- 8.2 Rapport du groupe de travail conjoint sur le renforcement des capacités (décision 16.29)*..... PC22 Doc. 8.2

Le Comité prend note du document PC22 Doc. 8.2.

15. Examen du matériel d'identification et d'orientation (décision 16.59)* PC22 Doc. 15

Le Comité prend note du document PC22 Doc. 15.